

Profil de vulnérabilité des eaux de baignade

Date d'émission du profil : Novembre 2011
Prévisions en cours de profil : Uniquement la dynamique locale

Baignade Ancienne Gare Saint Pierre



Caractéristiques de la zone de baignade

Nom baignade : Ancienne Gare
Commune : Saint Pierre
Département : La Réunion
Région : La Réunion
Responsable baignade : Monsieur le Maire
Surveillance baignade : 8h à 18h du 01/11 au 28/02 et 8h à 17h30 du 01/03 au 31/10
Saison balnéaire : 01 octobre / 31 septembre
Coordonnées WGS 84 : 341 763 m / 7 638 931 m
Nature plage : Sable et débris coralliens
Dimension plage : 200 x 15 m
Equipements de la plage :



Qualité bactériologique des eaux de baignade

Directive 76/160/CE

Année	2007	2008	2009	2010
Classification	26A	25A	27A	27A

A : Bonne qualité
B : Qualité moyenne
C : Mauvaise qualité
D : Très mauvaise qualité

Le nombre d'unité ayant la lettre correspond au nombre de prélevements effectués dans l'année.

Les résultats des dernières analyses sont disponibles sur : <http://baignades.saint-pierre.gouv.fr>

Autres risques sanitaires

- Présence de poissons venimeux (poisson pierre et rascasse volante)

Localisation de la baignade et des principales sources de contamination



Principales sources de pollution

Type	Nombre de sources	Méthode de collecte	Impact environnemental
Emissaire eaux pluviales	1 100	Flux imprévisible	Modéré
DCP	1 000	Flux faible à moyen	Modéré
Butte Océanique (BO)	1 000	Flux exceptionnel	Modéré
DCP	250	Flux faible à moyen	Important
DCP	500	Flux faible à moyen	Important
PH déverseur	1 000	Flux imprévisible des sources (PI)	Modéré
PH déverseur	200	Flux imprévisible des sources (PI)	Modéré
PH source	1 000	Flux imprévisible des sources (PI)	Modéré
PH source	1 000	Flux permanent et parfois imprévisible au niveau des sources (PI)	Modéré
PP déverseur	100	Flux imprévisible des sources (PI)	Modéré
PP déverseur	100	Flux imprévisible des sources (PI)	Modéré

Plan d'actions

- Mise en place d'une gestion active de la baignade
- Étude diagnostic des réseaux d'eaux usées
- Réaménagement et sécurisation des points de nettoyage
- Mise en place de la collecte des rejets pluviaux
- Contrôle ou nettoyage des particulats
- Création d'ouvrages de transversalisation et collecteur des eaux pluviales (DCP et DCP)



